

Ville de Montmédy

55600 - MONTMEDY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du

4 avril 2019

Les membres du conseil municipal de la ville de Montmédy, légalement convoqués, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, le jeudi 4 avril 2019 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Yves LECRIQUE, Maire.

Etait présent en qualité de Maire :

- Monsieur Yves LECRIQUE, Maire

Etaient présents en qualité d'adjoints au Maire :

- Monsieur Dominique JAUSSET, premier Adjointe
- Madame Michelle GEMINEL, deuxième Adjoint
- Monsieur Jean CHEVALIER, troisième Adjoint
- Madame Brigitte LEBRAULT, quatrième Adjoint
- Monsieur Christian KASTELE, cinquième Adjoint

Etaient présents en qualité de conseillers municipaux :

- Madame Marie-Thérèse GEORGE
- Monsieur Frédéric DOMMANGE
- Monsieur Jean-Paul BRIAT
- Monsieur Laurent KIPS
- Madame Simone LANHER
- Monsieur Francis LHUILLIER
- Monsieur Christian PARENTIN

Etaient excusées :

- Madame Dorothee ALEXANDRE
- Madame Céline AUROUX
- Madame Bernadette LANDRIN qui donne pouvoir à Mme Brigitte LEBRAULT
- Monsieur Claude LEONARD, Conseiller Départemental du canton de Montmédy qui donne pouvoir à M. Francis LHUILLIER
- Madame Zoulikha DECHERF
- Madame Régine VIGNALI qui donne pouvoir à M. Christian KASTELE

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent KIPS

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 février 2019.
2. Présentation et vote du COMPTE ADMINISTRATIF et du compte de gestion 2018 de la commune – budget général
3. Affectation du résultat 2018.
4. Présentation et vote du BUDGET PRIMITIF 2019 - budget général
5. Fiscalité directe locale : vote du taux des taxes 2019.
6. Tableau des emplois de la commune.
7. Présentation et vote du COMPTE ADMINISTRATIF et du compte de gestion 2018 du budget de l'eau.
8. Présentation et vote du BUDGET PRIMITIF 2019 du budget de l'eau
9. Présentation et vote du COMPTE ADMINISTRATIF et du compte de gestion 2018 du budget des Vignes IV
10. Présentation et vote du BUDGET PRIMITIF 2019 du budget des Vignes IV
11. Vote des subventions aux associations locales
12. Admission en non-valeur
13. Demande de subvention (animation des musées).
14. Questions diverses et informations.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal faisant office de compte-rendu du Conseil Municipal du 27 février 2019.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 27 février 2019.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

Point n° 2 : Vote du COMPTE ADMINISTRATIF et du COMPTE DE GESTION – exercice 2018 : budget général

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2018 est en concordance avec les comptes de gestion de la Trésorerie. Le budget général 2019 a été construit sur **la base des taux fiscaux de l'an dernier** et en tenant compte de la notification stable **des dotations de l'état par rapport à 2018** (la notification de la dotation est parvenue à la commune le 4 avril).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le COMPTE ADMINISTRATIF 2018 de la commune (Budget général) présenté par le maire, et qui présente les résultats suivants :

Section Fonctionnement :

Dépenses :	1 460 940,12 €
Recettes :	1 795 805,27 €
Excédent :	334 866, 15 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	498 241, 05 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2018 :	833 107,20 €

Section Investissement	
Dépenses :	421 722,99 €
Recettes :	526 754,07 €
Excédent :	105 031,08 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 661 370,82 €
Résultats d'investissement cumulé (001)	- 556 339,74 €
Restes à réaliser dépenses :	739 237,20 €
Restes à réaliser recettes :	689 415,82 €
Solde reste à réaliser :	- 49 821,38 €
 Besoin de financement de la section investissement (1068)	 609 156,15 €

Point n° 3 : Affectation du résultat du budget général 2018 sur le budget 2019:

Sur les 833 107,20 € d'excédent de fonctionnement 2018, le Conseil Municipal affecte à l'unanimité la somme de 609 156,05 € sur le compte 1068 (investissement) et reporte 223 951,15 € à la section fonctionnement de 2019

Point n° 4 : Vote des taux d'imposition (fiscalité directe locale 2019).

Mr Lecrique, Maire, propose de maintenir les taux de fiscalité sur les bases de l'an dernier. Il précise toutefois que la valeur locative augmentant chaque année, la base de ces taux en sera d'autant valorisée.

Taxe d'habitation : 14,67%
 Taxe foncière : 12,91%
 Taxe foncière non bâtie : 27,74%
 CFE : 11,64%

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Point n° 5 : Tableau des emplois de la commune.

Le Conseil Municipal est informé de l'état des emplois de la Commune et valide le tableau présenté par le Maire et qui figure en annexe.

Point n° 6 : Présentation et vote sur le BUDGET PRIMITIF 2019 du budget général

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions du Maire relatives au budget primitif 2018 (budget principal).

Section Fonctionnement :	
Recettes (dont solde reporté de 223 951,15 €) :	2 072 388,15 €
Dépenses (dont 0 € de transfert d'investissement)	2 062 364,15 €
Excédent :	10 024,00 €
 Section Investissement :	
Recettes (dont affectation de résultat de 0 €) :	1 959 744,94 €
Dépenses :	1 959 744,94 €
Déficit	0 €

Point n° 7 : Présentation et vote du COMPTE ADMINISTRATIF et du COMPTE DE GESTION 2018 du budget du lotissement « Les VIGNES IV).

Mr Lecrique, Maire, présente le Compte administratif et le Compte de gestion du budget du lotissement « les Vignes IV ».

Section Fonctionnement :

Recettes :	0 €	
Dépenses :	4 496,00 €	(intérêts d'emprunt)
Déficit :	4 496,00 €	

Section Investissement :

Recettes :	0 €	
Dépenses :	47 649,00 €	
Déficit :	47 649,00 €	

La commune a eu recours à l'emprunt (230 000,00 €) pour acquérir les terrains Charpentier. Cet emprunt, absorbé par le budget principal, crée un déficit qui sera résorbé au fur et à mesure des ventes après viabilisation de parcelles à des particuliers.

Point n° 8 : Présentation et vote du BUDGET PRIMITIF 2019 pour le budget du lotissement « les Vignes IV).

Ce budget est établi en supposant que l'ensemble des terrains sera vendu :

Section Fonctionnement :

Recettes :	302 326,60 €	
Dépenses :	302 326,60 €	
Déficit :	0 €	

Section Investissement :

Recettes :	155 984,82 €	
Dépenses :	155 984,82 €	
Déficit :	0 €	

Le conseil municipal après en avoir débattu, approuve à l'unanimité ce budget.

Point n° 9 : Présentation et vote du compte administratif et du compte de gestion 2018 du budget de l'eau

Section Fonctionnement :

Recettes (dont solde reporté : 482 827,86 €)	531 741,96 €
Dépenses (dont virement investissement:0 €)	30 677,31 €
Excédent :	501 064,65€

Section Investissement :

Recettes (dont excédent reporté de 93 018,14€) :	118 413,79 €
Dépenses (dont affectation déficit de 0,00€) :	5 258,95 €
Excédent :	113 154,84 €

Point n° 10 : Présentation et vote du BUDGET PRIMITIF 2019 pour le budget de l'eau.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions du Maire relatives au budget primitif 2019 du budget de l'eau.

Section Exploitation :

Recettes (solde exécution reporté de 501 064,65 €)	556 724,65 €
Dépenses (dont déficit reporté de 0,00 €)	68 770,00 €
Excédent :	487 954,65 €

Section Investissement :

Recettes (dont report d'excédent : 113 154,84 €)	138 554,84 €
Dépenses	10 260,00 €
Excédent :	128 294,84 €

Point n° 11 : Vote des subventions 2019 aux associations locales.

Dans le cadre du budget général 2019, il convient de procéder à l'attribution des subventions aux associations ayant fait et produit une demande auprès de la commune. La commission « vie sportive et associative » s'est réunie et a fait des propositions de dotation lues par le Maire et adoptées à l'unanimité. Le total des subventions allouées pour l'année 2019 est de 29 400,00 € (voir tableau en annexe).

Point n° 12 : Admission en non-valeur.

La trésorerie de Montmédy sollicite le Conseil pour quelques titres qu'il convient d'admettre en non-valeur. Le total de ces titres s'élève à 2215,30 €, correspondant à quelques loyers impayés et des reliquats de frais de cantine, antérieurs à l'attribution de la compétence scolaire à la CODECOM.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, admet à l'unanimité ces titres en non-valeur

Point n° 13 : Demande de subvention pour les diverses animations des musées.

Comme les années précédentes, des animations sont proposées dans les différents musées de la Ville haute. Ces animations sont subventionnées à hauteur de 50% par le conseil Départemental.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'accomplir toutes formalités en vue d'obtenir toutes les subventions nécessaires.

Point n° 11 : Questions diverses et informations :

Le Maire est allé à une réunion sur les migrants à la préfecture de la Meuse le 3 avril. Il fait état de cette réunion et précise ce qu'il en est des migrants sur l'espace communal : 8 migrants suivi par l'AMIE, dont 6 demandeurs d'asile et 2 soudanais titulaires d'un titre de séjour valable 10 ans. Afin de subvenir à leur besoins en matière alimentaire et hygiène, ils perçoivent une indemnité journalière de 6,80 €

Vu, le Maire
Yves LECRIQUE

MONTMEDY, le 6 avril 2019.
Le Secrétaire de Séance
Laurent KIPS